

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479

21 juin 2013

SOMMAIRE

Anglo American Investments 6	70947	Dundeal (International) 8 S.à r.l.	70961
Anglo American Liberia Holdings	70947	Dundeal (International) 9 S.à r.l.	70961
Anglo American Liberia Holdings	70947	Dundee International (Luxembourg) In-	
Anglo American Mongolia Holdings	70946	vestments 12 S.à r.l.	70989
Anglo Platinum International Brazil	70946	Dundee International (Luxembourg) In-	
Anglo Venezuela Investments	70946	vestments 14 S.à r.l.	70990
Aool S.A.	70946	Dundee International (Luxembourg) In-	
APCOA Finance Lux S.à r.l.	70988	vestments 15 S.à r.l.	70990
AutoCheck24	70952	Dundee International (Luxembourg) In-	
Ba'dol S.A.	70948	vestments 3 S.à r.l.	70991
Bonnier World S.à r.l.	70948	Dundee International (Luxembourg) In-	
BOP (Leadenhall) S.à r.l.	70989	vestments 4 S.à r.l.	70991
BOP (Puddle Dock) S.à r.l.	70950	ECIP M S.A.	70990
CAVOK Luxembourg S.A.	70951	Espace Informatique S.A.	70948
Cevihold S.A.	70951	Eurofonprofit	70992
CFC Reinsurance S.A.	70951	Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l.	
Charlotte Re S.A.	70947	70950
Ciri S.à r.l.	70948	European CleanTech I Holding S.à r.l. ...	70949
Clarent	70949	Financiera Comercial Chonta S.A.	70956
CLS Palisade S.à r.l.	70954	Fincastle Re S.A.	70949
C-Managing	70954	Fondation Luxembourg Air Rescue	70957
Cobeton	70953	Kador S.A.	70992
Compagnie pour le Développement Indus-		P. De Kinder & Cie	70971
triel S.A.	70991	Rakuten Europe S.à r.l.	70969
CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK		Rubicon Investment Group S.A.	70961
S.A.	70956	Serco International S.à r.l.	70972
Constructions Lomonaco Giuseppe Sàrl		Servus Luxembourg Holding S.C.A.	70975
.....	70950	Sub Lecta 2 S.A.	70950
Copper International Holdings S.à r.l.	70951	Tesser Finance S.à r.l.	70949
Creola S.A.	70951	TVA Trade S.à r.l.	70952
Dundeal (International) 10 S.à r.l.	70989	Tycoon Company S.A.	70952
Dundeal (International) 4 S.à r.l.	70953	Univers-Alb S. à r.l.	70952
Dundeal (International) 6 S.à r.l.	70953	VISALUX, société coopérative	70988

Anglo American Mongolia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 164.322.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055228/13.

(130067758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 121.137.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055231/13.

(130067775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055232/12.

(130067771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Aool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.459.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.04.2013.

Fur: AOOL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013055996/16.

(130068801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055261/12.

(130067761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo American Liberia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055263/12.

(130067759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo American Liberia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.339.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055264/13.

(130067760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Charlotte Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 février 2013 à 17h30 au 74, rue de Merl, 2146 Luxembourg.

- L'Assemblée prend note de la démission de Madame Sophie Mellinger en tant qu'Administratrice de la société,
- L'Assemblée nomme Jorge Pérez Lozano demeurant professionnellement 46A, avenue IF. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.
- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013055342/17.

(130067714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bonnier World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.843.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Rolf Berglund, avec adresse au 127, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est requalifié en tant que Gérant A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013055299/13.

(130067927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 111.326.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013055301/13.

(130067992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Ciri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 147.260.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique prise le 29 avril 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'associé unique décide de nommer à la fonction de Gérant unique, pour une durée indéterminée:

Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013055363/13.

(130068620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Espace Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 96.087.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

Pour ESPACE INFORMATIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013056212/15.

(130068919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Clarent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.245.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055366/13.

(130067770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

European CleanTech I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.925.

Dépôt Complémentaire au dépôt numéro L130022932 déposé le 6 février 2013

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055441/13.

(130068161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 février 2013 à 17h45 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée prend note de la démission de Madame Sophie Mellinger en tant qu'Administratrice de la société.
- L'Assemblée nomme Jorge Pérez Lozano demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.
- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055461/17.

(130067754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tesser Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013055835/11.

(130068221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Europa Real Estate GBP Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056193/10.

(130069490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013055799/13.

(130068505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BOP (Puddle Dock) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.105.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056062/11.

(130069387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Constructions Lomonaco Giuseppe Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 176.911.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Nous soussignons Giuseppe Lomonaco (né le 06/09/1971 à Muro Lucano), Directeur et Daniela Lomonaco (né le 03/07/1969 à Steinfort), Directeur adjoint de la société Constructions Lomonaco Giuseppe LTD immatriculée à Londres (Société à responsabilité limitée, enregistrée au registre Companies House sous le numéro: 08508467) souhaitons créer une succursale de la société Constructions Lomonaco Giuseppe SARL à Grand Rue 38, L-9905 Troisvierges.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 30/04/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Giuseppe Lomonaco. Le représentant de la succursale adjoint sera Daniela Lomonaco. Vis à vis des tiers la succursale est valablement engagée et représentée par la signature indépendante des deux représentants de la succursale.

Giuseppe Lomonaco / Daniela Lomonaco
Directeur / Directeur Adjoint

Référence de publication: 2013056093/19.

(130069146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Copper International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.265.909,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.096.

—
Les comptes annuels pour la période du 30 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056104/11.

(130069415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 119.868.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013056121/10.

(130068910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Cevihold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 39.825.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 30.04.2013.

Référence de publication: 2013056126/10.

(130069069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 73.304.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CFC REINSURANCE S.A.

Référence de publication: 2013056127/10.

(130069147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013056159/13.

(130069786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

AutoCheck24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 162.818.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 17 avril 2013, il résulte que le capital social de la société AUTOCHECK24 SARL est désormais réparti comme suit:

Antonio Manuel CAIADO GOMES né le 3 septembre 1971 à Montemor o Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23 Am Bongert, cède à la société KAYADO INVEST SA ayant son siège social à L-5413 Canach, 23 Am Bongert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B176717, 50 parts sociales de la Société.

Fait à Bertrange, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013056935/15.

(130069924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Univers-Alb S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.174.

Veillez noter que l'associée unique de la société, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. a changé d'adresse avec effet au 10 décembre 2012 et se situe désormais à KY1-9005 George Town, Grand Cayman (Iles Caïmanes), 190, Elgin Avenue.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Univers-Alb S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013056792/14.

(130069738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

TVA Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.399.

Im Rahmen der heutigen Gesellschafterversammlung wurde der nachfolgende Beschluss einstimmig gefasst.
Der Gesellschaftssitz wird ab dem 01.05.2013 von der Adresse 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg an die Adresse 5-11, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg verlegt.

Den 19.04.2013.

Harald von Ameln / Christian Theilmann

Gesellschafter/Geschäftsführer / Gesellschafter/Geschäftsführer

Référence de publication: 2013056787/13.

(130069189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Tycoon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.884.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013056788/12.

(130068926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundeal (International) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.100.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055396/17.

(130068025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundeal (International) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.842.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055398/17.

(130068031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Cobeton, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 14.954.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mardi 26 mars 2013 au siège social

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 26 mars 2013:

- Renouvelle le mandat de Monsieur Joseph BAUSTERT, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, en tant qu'Administrateur. Son mandat d'une durée de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019;

- Renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Marc KIEFFER, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, en tant qu'Administrateur. Son mandat d'une durée de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019;

- Renouvelle le mandat de Monsieur Christian WEILER, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, en tant qu'Administrateur. Son mandat d'une durée de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019;

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 26 mars 2013:

- Renouvelle le mandat de Monsieur Patrick LOMMEL, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, en tant que Commissaire. Son mandat d'une durée de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019;

- Renouvelle le mandat de Monsieur Jacques FEYDER, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, en tant que Commissaire. Son mandat d'une durée de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019;

Fait à Differdange, le 28 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013055370/26.

(130068051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

—
EXTRAIT

1. La Société prend acte que l'adresse professionnelle de M. Patrice Gallasin, gérant de la Société, est désormais au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que M. Jérôme COSTA, né le 18 juillet 1980 à Messancy, Belgique et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 21 février 2013 pour une durée illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Mme Sandra Calvaruso, gérant;
- M. Patrice Gallasin, gérant; et
- M. Jérôme Costa, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055367/22.

(130067862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

C-Managing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 169.095.

—
L'an deux mil treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Frederike CASSIERS, employée privée, née le 14 juin 1974 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à 173, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

(l'Associé Unique)

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "C-MANAGING" (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.095, ayant son siège social au 173, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg en date du 13 avril 2012, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1591 du 25 juin 2012. Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire du 24 mai 2012, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1591 du 25 juin 2012.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de 173, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa;

- Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

La société a pour objet:

- L'activité d'administration passagère ou de remplacement et la prestation de tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.
- L'achat, la vente et la location de bateaux ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- L'administration et le contrôle de toute autre société et entreprise de toute nature.
- Le conseil, l'étude, la préparation et l'installation de systèmes d'organisation, l'application de systèmes de traitement de données et de toutes les techniques se rapportant à l'administration technique, administrative et économique des entreprises.
- L'acquisition, l'explication ou la cession de tout brevet, marque, licence et droit intellectuel.
- Toutes les activités qui concernent le bâtiment.
- La coordination et le suivi des chantiers.
- La rédaction d'expertises nationales et internationales en bâtiment.
- La rédaction d'expertises en matière de dommages en bâtiment.
- La vente de biens immobiliers.
- Le massage de sport.
- Recevoir des commissions pour des activités de vente ou promotion des activités sportives.
- L'organisation d'incentives/charters pour la voile et le golfe.
- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- Elle peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.";
- Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de 173, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- L'activité d'administration passagère ou de remplacement et la prestation de tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.
- L'achat, la vente et la location de bateaux ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- L'administration et le contrôle de toute autre société et entreprise de toute nature.
- Le conseil, l'étude, la préparation et l'installation de systèmes d'organisation, l'application de systèmes de traitement de données et de toutes les techniques se rapportant à l'administration technique, administrative et économique des entreprises.
- L'acquisition, l'explication ou la cession de tout brevet, marque, licence et droit intellectuel.
- Toutes les activités qui concernent le bâtiment.
- La coordination et le suivi des chantiers.
- La rédaction d'expertises nationales et internationales en bâtiment.
- La rédaction d'expertises en matière de dommages en bâtiment.
- La vente de biens immobiliers.
- Le massage de sport.
- Recevoir des commissions pour des activités de vente ou promotion des activités sportives.

- L'organisation d'incentives/charters pour la voile et le golfe.
- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- Elle peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Cassiers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: LAC/2013/14965. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédictée société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056075/107.

(130069724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 176.224.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056155/10.

(130068915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2013.

Pour: FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013056239/15.

(130069770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fondation Luxembourg Air Rescue, Fondation.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg G 24.

*Comptes annuels révisés au 31 décembre 2012**Bilans au 31 décembre 2012 et au décembre 2011*

A, ACTIF	Note(s)	2012 EUR	2011 EUR
C. ACTIF IMMOBILISE			
II. Immobilisations corporelles	3		
2. Installations techniques et machines		1 850 840	2 039 364
3. Autres installations, outillage et mobilier		580 599	693 358
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		0	91 923
Total des immobilisations corporelles		<u>2 431 439</u>	<u>2 824 645</u>
Total de l'actif immobilisé		2 431 439	2 824 645
D. ACTIF CIRCULANT			
II. Créances			
4. Autres créances		2 959	9 264
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse			
		1 054 449	731 763
Total de l'actif circulant		<u>1 057 408</u>	<u>741 027</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>3 488 847</u>	<u>3 565 673</u>
PASSIF			
Note(s)			
2012			
EUR			
2011			
EUR			
A. CAPITAUX PROPRES			
I. Fonds social	4	3 408 600	3 350 313
VI. Résultat de l'exercice		28 877	58 287
Total des capitaux propres		3 437 477	3 408 600
D. DETTES NON SUBORDONNEES			
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
a) Dettes Fiscales		0	97 473
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		0	447
9. Autres dettes			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		51 370	59 153
Total des dettes non subordonnées		<u>51 370</u>	<u>157 073</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>3 488 847</u>	<u>3 565 673</u>

Comptes de profits et Pertes au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011

A. CHARGES	Note(s)	2012 EUR	2011 EUR
2. Autres charges externes		55 998	34 064
3. Frais de personnel	6		
a) Salaires et traitements		0	8 327
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		0	1 056
c) Autres charges sociales		110	1 810
Total frais de personnel		<u>110</u>	<u>11 193</u>
4. Corrections de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		393 207	419 069
5. Autres charges d'exploitations		7 516	4 468
8. Intérêts et charges assimilées		0	4
12. Profit de l'exercice		28 877	58 287
Total des charges		<u>485 708</u>	<u>527 086</u>

B. PRODUITS

5. Autres produits d'exploitations	5	482 020	519 993
Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers	7	3 688	7 093
Total des produits		485 708	527 086

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE (ci-après «la Fondation») a été constituée sous la dénomination de «LUXEMBURGER RETTUNGSFLUGWACHT», à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1989.

La durée de la Fondation est illimitée. La Fondation a son siège à Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

La Fondation poursuit des activités philanthropiques et humanitaires dans le but d'aider à sauver la vie humaine et la santé de toute personne se trouvant en situation d'urgence médicale au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Afin d'accomplir ce but, la Fondation contribue notamment à l'amélioration des services d'urgence par le biais de la mise à disposition de moyens matériels et financiers à des organisations humanitaires actives dans ce domaine. La Fondation contribue encore à la promotion et à la réalisation d'actions concrètes d'amélioration de l'aide d'urgence, et plus particulièrement dans les domaines du sauvetage aérien, de l'assistance par voie aérienne et des transports sanitaires aériens. La Fondation organise et soutient également de manière active des actions et formations visant à améliorer les services offerts aux populations cibles en matière d'aide d'urgences ou d'aides en cas de catastrophes.

La Fondation mettra son expérience, son équipement et son personnel à la disposition de toute personne qui se trouve en danger, indépendamment de ses croyances, appartenance politique, nationalité, position sociale ou situation financière.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR).

Note 2. Principes, Règles et Méthodes. COMPTABLES Principes généraux.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Des reclassifications ont été opérées dans les données comparatives afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant

Principales règles d'évaluation

Conversion des postes en devise

La Fondation tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

Les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, elles sont enregistrées au cours de change historique.

Les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale, ainsi que pour toute créance supérieure à un an.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

Note 3. Evolution des immobilisations corporelles.

	Valeurs d'acquisition au 01/01/12	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Valeur d'acquisition 31/12/12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques et machines	2.712.550	91.923		2.804.473
Autres installations, outillage et mobilier	2.279.901			2.279.901
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	91.923		(91.923)	0
	<u>5.084.374</u>	<u>91.923</u>	<u>(91.923)</u>	<u>5.084.374</u>
	Cumul des corrections de valeurs au 01/01/12	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumuls des corrections de valeurs au 31/12/12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques et machines	(673.186)	(280.447)	0	(953.633)
Autres installations, outillage et mobilier	(1.586.543)	(112.760)	0	(1.699.303)
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	<u>(2.259.729)</u>	<u>(393.207)</u>		<u>(2.652.936)</u>
			Valeur nette au 31/12/12	Valeur nette au 31/12/11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques et machines			1.850.840	2.039.364
Autres installations, outillage et mobilier			580.599	693.358
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			0	91.923
			<u>2.431.439</u>	<u>2.824.645</u>

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Note 4. Fonds social. Les deux membres fondateurs avaient collecté une dotation initiale d'un montant total de EUR 2.974,12 qui a été mis à la disposition de la Fondation. Le Fonds social reprend également les résultats des exercices précédents.

Note 5. Recettes d'exploitation. Les recettes d'exploitation se composent essentiellement de dons.

Note 6. Frais de personnel. La Fondation n'a pas de personnel.

Note 7. Autres intérêts et Produits assimilés. Pour l'exercice 2012, cette rubrique d'un solde de EUR 3.688 (2011: EUR 7.093) comprend essentiellement des intérêts sur dépôts à terme ainsi que des gains de change.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par la Direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation Luxembourg Air Rescue, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-

ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Fondation Luxembourg Air Rescue au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Cabinet de révision agréé

Werner WEYNAND

Budget 2013 (v1)

Libellé Compte	P&L 2012	Budget 2013 CA 2013-2
Dons	405.660 €	370.000 €
Dons> 12.500 EUR et legs	75.666 €	345.000 €
Intérêts et recettes assimilées	3.224 €	5.000 €
RCV valeurs mobilières	0 €	0 €
Autres Recettes	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0
Total des recettes	484.550 €	720.000 €
Prise en charge des frais des projets (batiment)	-23.285 €	-237.000 €
Charges administratives y compris Honoraires	-39.766 €	-40.130 €
Frais de personnel	0 €	0 €
Marketing	0 €	0 €
Frais de manifestations et de représentation	0 €	0 €
Logistique/Batiment	0 €	0 €
Corrections de valeur sur actif immobilisé	-393.207 €	-398.000 €
DCV valeurs mobilières	0 €	0 €
Intérêts et dépenses assimilées	0 €	-1.000 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	0 €
Total des dépenses	-456.258 €	-676.130 €
Résultat net (=Recettes - Dépenses)	28.292 €	43.870 €
Resultat avant amortissements (EBITDA)	418.275 €	437.870 €

Investissements

Libellé	Réel 2012	Budget 2013 CA 2013-2
Q.3. Achat d'équipement (médical; loose equipment)	0 €	-35.000 €
Q.4. Achat d'un équipement (médical; fixed equipment)	0 €	-50.000 €
Total des investissements	0 €	-85.000 €
Total lease / loan		
Total CASHFLOW	418.275 €	352.870 €

Référence de publication: 2013056230/214.

(130069751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundeal (International) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.215.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055399/17.

(130068029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundeal (International) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.214.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055400/17.

(130068027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Rubicon Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 176.915.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty second day of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Oxford Tax Advisory S.A. a company established under the laws of Luxembourg with registered office at Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt,

Hereby represented by Ms Flora Glibert, notary's clerk, by virtue of a proxy given under private seal which will remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which he declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Rubicon Investment Group S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

6. Form of the shares. The shares are in principle in nominative form.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory Auditor

8. Board of directors or Sole director.

8.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

8.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing

the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

8.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

8.5 In circumstances where a legal entity has been appointed as Director of the Company, the aforesaid entity has to appoint a permanent representative to perform its mandate and act on behalf of that entity.

9. Meetings of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

9.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

9.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

9.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

9.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

9.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

9.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

10. General powers of the board of directors.

10.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11. Delegation of powers.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13. Statutory auditor.

13.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General Meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholders.

14.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

14.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

14.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

14.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

14.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

14.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first (1st) Tuesday of June, at 3.00 p.m.

16. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

17. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

20.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed all the thirty-one thousand (31.000) shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013. The first Annual General Meeting of Shareholders will be held in 2014.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately adopts the following resolutions:

1. Is appointed as Director of the Company for a mandate which will end during the General meeting to be held in 2017:

Gérard OSSEVOORT, born on 27 August 1963 in Arnhem (Netherlands), residing at 6 Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

2. Is appointed as Statutory auditor of the Company for a mandate which will end during the General meeting to be held in 2017:

VP Consult S. à r.l. with registered office at L-8510 Redange sur Attert, 63, Grand Rue, RCS Luxembourg B 163244.

3. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades,

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize le vingt deux avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Oxford Tax Advisory SA., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg 6 rue Henri Schnadt.

dûment représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Rubicon Investment Group S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes. La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

8.5 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin, à 15 h 00 heures.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra en 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé administrateur pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Gérard OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem (Pays Bas), demeurant au 6 Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

2. Est nommée commissaire aux comptes pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017: VP Consult S. à r.l. avec siège social à L-8510 Redange sur Attert, 63 Grand rue, RCS Luxembourg B 163244

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2121 Luxembourg 117 Val des Bons Malades,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 avril 2013. Relation: LAC/2013/18956. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056638/437.

(130069324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 395.918.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and thirteen on the twenty fourth day of April,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 010701-020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 22, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on April 10, 2013, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is set at three hundred and eighty five million six hundred and eighteen thousand four hundred Euro (EUR 385,618,400.-) represented by seven million seven hundred and twelve thousand three hundred and sixty eight (7,712,368) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of ten million two hundred and ninety nine thousand six hundred Euro (EUR 10,299,600.-) to raise it from its present amount of three hundred and eighty five million six hundred and eighteen thousand four hundred Euro (EUR 385,618,400.-) to three hundred and ninety five million nine hundred and eighteen thousand Euro (EUR 395,918,000.-) by the creation and the issue of two hundred and five thousand nine hundred and ninety two (205,992) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two hundred and five thousand nine hundred and ninety two (205,992) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by contribution in cash.

The amount of ten million two hundred and ninety nine thousand six hundred Euro (EUR 10,299,600.-) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three hundred and ninety five million nine hundred and eighteen thousand Euro (EUR 395,918,000.-) represented by seven million nine hundred and eighteen thousand three hundred and sixty (7,918,360) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01-020592,

représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 10 avril 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à trois cent quatre vingt cinq millions six cent dix huit mille quatre cents Euros (EUR 385.618.400,-) représenté par sept millions sept cent douze mille trois cent soixante huit (7.712.368) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de dix millions deux cent quatre vingt dix neuf mille six cents euros (EUR 10.299.600,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt cinq millions six cent dix huit mille quatre cents Euros (EUR 385.618.400,-) à trois cent quatre vingt quinze millions neuf cent dix huit mille Euros (EUR 395.918.000,-) par la création et l'émission de deux cent cinq mille neuf cent quatre vingt douze (205.992) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Souscription et Libération

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les deux cent cinq mille neuf cent quatre vingt douze (205.992) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et les libérer intégralement par apport en numéraire de sorte que le montant de dix millions deux cent quatre vingt dix neuf mille six cents euros (EUR 10.299.600,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois cent quatre vingt quinze millions neuf cent dix huit mille Euros (EUR 395.918.000,-) représenté par sept millions neuf cent dix huit mille trois cent soixante (7.918.360) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. NISHIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19207. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013056632/113.

(130068767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

P. De Kinder & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 176.923.

— STATUTS

1. Les associés. Monsieur Patrick De Kinder, né à Antibes, le 17 novembre 1950, demeurant au 35 B8 Karel Janssenslaan, 8400 Oostende (Belgique)

Madame Véronique Schloesser, née à Borgworm, le 11 avril 1962, demeurant au 35 B8 Karel Janssenslaan, 8400 Oostende (Belgique)

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Patrick De Kinder.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques.

L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune dont:

- Neuf Mille (9000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Patrick De Kinder

- Mille (1000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commanditaire: Madame Véronique Schloesser

Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 2 mai 2013 pour une période de 20 ans.

Signatures.

Référence de publication: 2013056580/52.

(130069715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Serco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.840,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.718.

In the year two thousand and thirteen,

on the seventeenth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Serco Holdings Limited", a limited liability company governed by the laws of England and Wales, with registered office at Serco House, 16 Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire, RG27 9UY, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3970268 (the "Shareholder"),

here represented by Mrs Florence FORSTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 April 2013,

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Serco International S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-three thousand seven hundred ninety Great British Pounds (GBP 43,790.-), with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2143 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161718 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary of 13 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 of 3 January 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand fifty Great British Pounds (GBP 1,050.-) so as to raise it from its present amount of forty-three thousand seven hundred ninety Great British Pounds (GBP 43,790.-) to forty-four thousand eight hundred forty Great British Pounds (GBP 44,840.-).

2 To issue one thousand fifty (1,050) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eleven million nine hundred three thousand twenty-nine Great British Pounds and twenty-five pence (GBP 11,903,029.25.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand fifty Great British Pounds (GBP 1,050.-) so as to raise it from its present amount of forty-three thousand seven hundred ninety Great British Pounds (GBP 43,790.-) to forty-four thousand eight hundred forty Great British Pounds (GBP 44,840.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand fifty (1,050) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one thousand fifty (1,050) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of eleven million nine hundred and three thousand twenty-nine Great British Pounds and twenty-five pence (GBP 11,903,029.25) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of eleven million nine hundred and four thousand seventy-nine Great British Pounds and twenty-five pence (GBP 11,904,079.25) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand fifty (1,050) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at forty-four thousand eight hundred forty Great British Pounds (GBP 44,840.-) divided into forty-four thousand eight hundred forty (44,840) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand two hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Serco Holdings Limited», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Serco House, 16, Bartley Wood Business Park, Bartley Way, Hook, Hampshire, RG27 9UY, Royaume-Uni et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 3970268 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 16 avril 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Serco International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 43.790,-), dont le siège social est au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2143 du 13 septembre 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161718 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en remplacement du notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 19, en date du 3 janvier 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille cinquante livres sterling (GBP 1.050,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 43.790,-) à quarante-quatre mille huit cent quarante livres sterling (GBP 44.840,-).

2 Émission de mille cinquante (1.050,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions neuf cent trois mille vingt-neuf livres sterling et vingt-cinq centimes (GBP 11.903.029,25) à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cinquante livres sterling (GBP 1.050,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 43.790,-) à quarante-quatre mille huit cent quarante livres sterling (GBP 44.840,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille cinquante (1.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme exposé ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire mille cinquante (1.050) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions neuf cent trois mille vingt-neuf livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 11.903.029,25) à libérer intégralement en numéraire.

Le montant intégral de onze millions neuf cent quatre mille soixante-dix-neuf livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 11,904,079.25) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille cinquante (1.050) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille huit cent quarante livres sterling (GBP 44.840) divisé en quarante-quatre mille huit cent quarante (44.840) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. FORSTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5293. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013056668/150.

(130069259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Servus Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.924.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Servus Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, and

2. Servus Sub, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The appearing parties referred to in items 1. through 2. above (the Initial Shareholders) are represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Initial Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Initial Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of “Servus Luxembourg Holding S.C.A.” (the Company).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company’s purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1 (one euro) and 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each. The unlimited share and the limited shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 11.2.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a “capital surplus” account

The General Partner is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Partner, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law (i.e. under the Luxembourg standard chart of account dated 10 June 2009 (if applicable), the account 115 “capital contribution without the issuance of new shares in the company”).

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the “capital surplus” account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a General Meeting at the time such transfer is effective.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

Art. 9. Liability of the shareholders. The holders of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

Art. 11. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

11.1 Place and time of the annual General Meeting and other General Meetings

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in March of each year at 4.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

11.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

The General Meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, except for any resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, (i) by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers or (ii) in any other manner permitted by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

(g) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 12. Management.

12.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by the General Partner who is Servus Luxembourg.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

12.2 Removal of the General Partner

The General Partner may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in Article 11.2. The General Partner shall not have any veto rights with respect to any resolution of the General Meeting regarding the removal of the General Partner.

12.3 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

13.2 Delegation to perform specific functions and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Art. 14. Binding signatures.

14.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

14.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 13.1.

14.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 15. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé / cabinet de révision agréé). The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least three board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor (s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the

Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 October of each year and shall end on 30 September of the following year.

Art. 17. Annual accounts.

17.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

17.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

17.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 18. Allocation of results.

18.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

18.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 18.1.

18.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

18.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

19.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

19.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 30 September 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the Initial Shareholders, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), as follows:

Servus Sub, prenamed:	30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares
Servus Luxembourg, prenamed:	1 (one) unlimited share
Total:	31,000 (thirty one thousand) shares

All these shares have been fully paid up by the Initial Shareholders by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Initial Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The Initial Shareholders, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and passed the following resolutions by unanimous vote, with the consent of Servus Luxembourg, represented as stated above, acting in its capacity as General Partner:

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three;
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board:
 - Michiel Matthijs Kramer, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - Heiko Hans Dimmerling, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
 - Adi Eloïse Kaunan, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
3. that the terms of office of the members of the Supervisory Board will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 30 September 2013; and
4. that the address of the registered office of the Company is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Servus Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

2. Servus Sub, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parties mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus (les Actionnaires Initiaux) sont représentées par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «Servus Luxembourg Holding S.C.A.» (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les actions de commanditaire et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 11.2.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de «capital surplus»

Le Gérant Commandité est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise (c'est-à-dire le compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» prévu par le plan comptable luxembourgeois du 10 juin 2009).

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

Art. 7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant Commandité à l'occasion d'une Assemblée Générale.

Art. 8. Titres de dettes. Les titres de dettes émis par la Société sous forme nominative ne pourront en aucun cas être convertis en titres de dettes au porteur.

Art. 9. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.

11.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(a) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(c) Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

L'Assemblée Générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant Commandité, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant Commandité qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, (i) par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois ou (ii) de toute autre manière permise par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(g) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Art. 12. Administration de la Société.

12.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, qui est Servus Luxembourg.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

12.2 Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité pourra être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11.2. Le Gérant Commandité ne dispose d'aucun droit de veto portant sur les résolutions de l'Assemblée Générale relatives à la révocation du Gérant Commandité.

12.3 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

13.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

14.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 13.1 ci-dessus.

14.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

17.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

17.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 18. Affectation des résultats.

18.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

18.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 18.1.

18.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

18.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 Gérant Commandité

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant Commandité.

19.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôturera le 30 septembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription total de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), selon la répartition suivante:

Servus Sub, susmentionnée:	30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire; et
Servus Luxembourg, susmentionnée:	<u>1 (une) action de commandité</u>
Total:	31.000 (trente et un mille) actions

L'intégralité des actions ont été entièrement payées par les Actionnaires Initiaux au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) versé par les Actionnaires Initiaux est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les Actionnaires Initiaux, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et ont pris les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité et avec l'accord de Servus Luxembourg, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité de Gérant Commandité:

1. le nombre de membres du Conseil de Surveillance est établi à 3;
2. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance:
 - Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - Heiko Hans Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
 - Adi Eloïse Kaunan, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
3. le mandat des membres du Conseil de Surveillance expirera après l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2013; et
4. le siège social de la Société est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19306. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056671/715.

(130069742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

VISALUX, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 38.066.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 414 du 31 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour VISALUX S.C.

Un mandataire

Référence de publication: 2013056808/14.

(130068847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 6.172.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 25 février 2013 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs des résolutions des associés de la Société du 28 mars 2013 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos:

- Monsieur Wilfried Piskula, directeur d'investissement, domicilié professionnellement au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;

- Monsieur Christophe Aubut, administrateur-délégué, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Monsieur Vincent Cormeau, directeur, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;

- Monsieur Bertrand Michaud, directeur, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Vincent Cormeau / Bertrand Michaud

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013056000/26.

(130068702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundeal (International) 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.628.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055383/17.

(130068026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BOP (Leadenhall) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.200.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.525.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2013, l'associé unique a décidé de nommer Gregor Dalrymple, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056058/13.

(130069746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.717.990,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.442.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055406/17.

(130068014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.443.006,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.472.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055408/17.

(130068010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

ECIP M S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 425.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.942.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 28 mars 2013 que le mandat du commissaire, la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962 ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2014 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Vivianne Akriche / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013056201/18.

(130068704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.481.943,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.449.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055409/17.

(130068016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.296.723,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.381.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055410/17.

(130068011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 avril 2013 à 15.00 heures à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs Joseph Winandy, administrateur et président, la société JALYNE S.A. ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, EURAUDIT SARL.

- L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Koen LOZIE né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange sur Attert.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Koen LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013056151/19.

(130069260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.273.451,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.382.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055411/17.

(130068015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 avril 2013, a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Jaime CANAS

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Madame Maria Elvira CASTROMIL

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jorge GRANADO

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

en qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Pour EUROFONPROFIT SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013056217/23.

(130069223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013

- La démission de Monsieur Hervé MOTTE de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat;

- Le nombre des administrateurs est augmenté de trois à quatre;

- Des catégories d'administrateurs A et B sont créées, chacune comprendra deux administrateurs;

- La société SOFICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ B.V. ayant son siège social au 7 De Boelelaan, NL - 1083 HJ Amsterdam, représentée par son représentant permanent Monsieur Franck Allard, et Monsieur Benoît CHANG, né le 2 septembre 1974 à F - Bourges, Directeur Administratif et Financier, Immochan France, résidant professionnellement au 40 avenue de Flandre, F-59964 Croix sont nommés administrateurs de catégorie A;

- Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à B - Aye, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg et Madame Betty PRUDHOMME, née le 30 janvier 1960, à B- Arlon, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg sont nommées administrateurs de catégorie B;

- Les mandats des administrateurs de catégorie A et B viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015;

- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg est nommé en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

KADOR S.A.

Référence de publication: 2013056379/25.

(130069485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.
